COMMUNE DE
LACHASSAGNE

BEAUJOLAIS
PIERRES DORÉES
RHÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire Mickaël CHALLANCIN

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 septembre 2026

Présents : Monsieur Mickaël CHALLANCIN, Maire

Monsieur Stéphane MUZET, Madame Muriel SOLERTI, Madame Caroline D'AUTRYVE, Monsieur Anthony GANDIA, Madame Geneviève BETTWY, Madame Stéphanie PLAZA, Monsieur Franck CAILLON, Madame Emmanuelle VENET, Monsieur Sébastien FAYARD, Madame Sandrine D'HERVE, Madame Isabelle FOURNIER-CARRIE, Monsieur Julien SYDOROWICZ, Monsieur Arthur LE LEVREUR, Monsieur Médéric BAZIN

Absents :
Madame Geneviève BETTWY : pouvoir à Madame Muriel SOLERTI
Madame Sandrine D'HERVE : pouvoir à Madame Caroline D'AUTRYVE
Madame Stéphanie PLAZA : pouvoir à Isabelle FOURNIER-CARRIE

Secrétaire de séance :
Monsieur Médéric BAZIN

Ne prenant pas part au vote : : Monsieur Mickaël CHALLANCIN, Monsieur Anthony GANDIA, Monsieur Julien SYDOROWICZ, Monsieur Médéric BAZIN

Vote		**Délibération 2026-36**
Pour **Abstentions** **Contre** **Total**	**11** **_** **_** **11**	**OBJET : Subventions aux associations**

Monsieur le Maire rappelle que les associations de la commune jouent un rôle important dans la vie locale. Afin de soutenir leurs activités et les actions qu'elles mènent au bénéfice des habitants, la commune peut leur accorder une subvention.

REÇU EN PREFECTURE
le 24/09/2026
Application agréée E-legalite.com
069-216901066-20260917-202636-DE

Conformément aux dispositions relatives à la prévention des conflits d'intérêts et aux règles encadrant la participation aux délibérations, les membres du Conseil municipal exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association candidate ou entretenant des liens familiaux avec des membres de ce bureau sont tenus de s'abstenir de participer au vote.

À ce titre, Messieurs Challancin, Gandia, Sydorowicz et Bazin quittent la salle et ne prennent pas part au vote.

Monsieur Stéphane Muzet fait procéder au vote

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A l'UNANIMITE

1. **ATTRIBUE** aux associations les subventions suivantes pour l'année 2026 :

Associations	**Propositions pour 2026**
	11 associations
ADMR Pommiers	1 181.70 €
L'Amicale du Sou des Ecoles	1 000.00 €
Jeunesse Ansoise	500.00 €
Entretenir et Sauver la Crèche	500.00 €
Association des Interclasses Anse-Ambérieux d'Azergues-Lachassagne	500.00 €
GYVOL	300.00 €
Club de l'Amitié	210.00 €
Entente des Propriétaires et Chasseurs de Lachassagne	150.00 €
Ass gérontologique de Anse -Séniors des Pierres Dorées	120.00 €
Souvenir Français	100.00 €
MFR Anse	50.00 €
TOTAL	**4 611.70 €**

2. **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits au budget communal 2026 à l'article 65748 « Autres personnes de droit privé ».

3. **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les actes et documents se rapportant à la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Lachassagne, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Médéric BAZIN

Le Maire,
Mickaël CHALLANCIN

MAIRIE DE LACHASSAGNE
69 (Rhône)

REÇU EN PREFECTURE
le 24/09/2026
Application agréée E-legalite.com
069-216901066-20260917-202636-DE